

AUTORISATION DE DOMICILIATION DU SIEGE SOCIAL D'UNE SOCIETE

Le soussigné :

Monsieur Gérard, Gilbert, Robert **STOULIG**, agent immobilier, demeurant à OBERDORFF (Moselle) 51 rue Erckmann Chatrian, divorcé, non remarié, de Madame Marie José GODON suivant jugement du Tribunal judiciaire (anciennement TGI) de METZ (Moselle) en date du 15 juin 2007.

Né à BOUZONVILLE (Moselle) le 21 octobre 1956.

De nationalité française.

Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale.

N'ayant pas signé de pacte civil de solidarité, ainsi déclaré.

En sa qualité de propriétaire de l'immeuble situé à OBERDORFF (Moselle) 51 rue Erckmann Chatrian

DECLARE :

Consentir à ce que le siège social de la société dénommée **SCI LES TROIS FONTAINES**, société civile immobilière au capital social de 1 000,00 €, en cours d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de METZ (Moselle), soit fixé dans l'immeuble sis à OBERDORFF (Moselle) 51 rue Erckmann Chatrian, et ce à titre gratuit, pour une durée indéterminée et y exercer une activité.

Aucune disposition législative ou stipulation contractuelle contraire ne s'y opposant, et ce en application des dispositions de l'alinéa 1 de l'article L 123-11-1 du Code de commerce relatives à la domiciliation des personnes morales immatriculées.

Fait à BOUZONVILLE,

Le 16 janvier 2026

